

le décès d'un membre sans avoir retiré de la société aucune allocation en maladie, il serait payé à ses représentants un dixième de plus que le montant ordinaire pour chaque période de cinq années durant lesquelles le sociétaire aurait appartenu à l'association, sans en rien recevoir, et ordonner de plus, dans le cas où une maladie incurable se déclarerait chez un nouveau membre dans le cours de la 1ère année de son admission, la société serait tenue de le rembourser de ce qu'il aurait payé et le rayer de ses livres.

Il arrive quelques fois lors de l'examen par le médecin, que l'applicant omet la déclaration de maladies héréditaires dans sa famille ou passe sous silence l'existence de maladies dont il est atteint et que l'homme de l'art ne peut connaître que par la déclaration qu'il en reçoit. Et il ne suffit alors que de quelques mois pour en faire un rentier de l'association,

Je prierai les membres des Sociétés de bienfaisance de St-Hyacinthe et qui en reçoivent actuellement des bénéfices, de ne pas croire que je veux faire allusion à leurs personnes ; je constate un fait qui existe non-seulement dans St-Hyacinthe, mais plus ailleurs encore que dans notre ville.

Ces changements auraient pour fin de diminuer les applications pour bénéfices en maladie, augmenteraient rapidement le fonds de réserve, et rendraient justice aux trois quarts des membres d'une société de secours mutuel qui ne retirent jamais un centime de l'association, bien qu'ils contribuent tous également dans les deux caisses, en maladie et au décès.

Avant de terminer, permettez-moi de vous dire que le bien-être, la paix et le bonheur ne peuvent exister au foyer de la famille à moins que l'ordre y règne, que l'économie soit pratiquée, que l'on sache se contenter de son sort, que l'on se fasse une règle invariable de baser son budget de dépenses sur son revenu, que l'on impose des freins à ses caprices, à ses goûts et à ses instincts ; car amasserait-on toutes les jouissances réunies sur sa tête, que l'on sentirait un vide dans son âme, que l'ordre seul, la tempérance, l'amour du travail, l'économie et la sobriété peuvent combler.

Que de bien les sociétés de secours mutuel n'accompliraient-elles pas en créant sous leurs auspices des caisses d'épargne où les membres seuls de l'association pourraient verser leurs économies, chaque semaine. Elles feraient là une œuvre digne d'elles. Elles rempliraient leur double fin — 1^{re}. celle de secourir ses membres ;

2^{me}. celle d'encourager parmi eux la prévoyance.

Croyez-vous que la société n'en retirerait pas son profit ? Lorsque l'habitude de l'épargne est chez un homme, il n'est pas détourné de son travail par la plus futile raison, et son salaire n'est pas employé à des excès dont les conséquences lui sont souvent funestes ainsi qu'à la société.

Ces épargnes et le fonds de réserve de l'association pourraient être placés avec tant d'avantages et surtout avec tant de sûretés à nos portes, avec un intérêt de cinq à six par cent, sans qu'il soit nécessaire de recourir au loin pour obtenir des garanties inférieures.

Où trouver de meilleures garanties que celles offertes par les corporations de villes et les fabriques des paroisses, où il est possible de placer à de bons intérêts capitalisés semi-annuellement tous les argents que nos sociétés de secours auront jamais en caisses et en fonds de réserve.

DISCOURS DE L. P. BRODEUR, ÉCR., M. P.

M. LE PRÉSIDENT,

Il est fort regrettable qu'une voix plus autorisée que la mienne ne soit pas appelée à répondre à votre adresse de bienvenue et à vous remercier bien chaleureusement pour les bonnes paroles que vous nous dites.

Je suis fier de voir, M. le Président et Messieurs, que le premier acte public que j'aie à accomplir en ma nouvelle qualité de député à la chambre des communes, soit celui d'assister, MM. de l'Union St-Joseph, à la belle et grandiose démonstration dont vous êtes les heureux organisateurs. On ne peut désirer rien de mieux pour faire ses débuts dans une carrière, que l'avantage de pouvoir se trouver l'hôte de braves ouvriers comme ceux que nous trouvons dans cette belle ville de St-Hyacinthe.

Malgré l'exiguïté de votre cité, je vois que l'on trouve ici dans la classe ouvrière, l'énergie et l'intelligence que doivent vous envier des centres plus grands et plus peuplés.

Je n'ai nul doute que vous devez en grande partie cette prééminence aux associations ouvrières que vous avez et notamment L'Union St-Joseph.

Rien ne me fait tant plaisir que de voir de braves et honnêtes ouvriers se former en cercles pour discuter les moyens d'améliorer leur condition sociale sans blesser les intérêts des autres classes qui marchent à côté d'eux soit dans les professions libérales, soit dans le commerce, soit dans l'industrie.